

Comité des obstacles techniques au commerce

**ATELIER SUR LE RÔLE DE LA PROBLÉMATIQUE HOMMES-FEMMES
DANS L'ÉLABORATION DES NORMES**

8 DÉCEMBRE 2020

Rapport du Modérateur¹

Le Modérateur de l'atelier sur le rôle de la problématique hommes-femmes dans l'élaboration des normes présentera le rapport ci-après à la réunion du Comité OTC de l'OMC les 24-26 février 2021.

Lors du huitième examen triennal², les Membres sont convenus d'organiser un atelier sur le rôle de la problématique hommes-femmes dans l'élaboration des normes. Le programme de l'atelier est reproduit en annexe. Les exposés et l'enregistrement sont disponibles sur la [page Web](#) dédiée.

**1 POINTS DE VUE, EXPÉRIENCES ET MEILLEURES PRATIQUES DES MEMBRES DE L'OMC
CONCERNANT LA PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS DE GENRE DANS L'ÉLABORATION
DES NORMES ET SES RÉPERCUSSIONS SUR LE COMMERCE**

1.1. **Mme Gabrielle White³** (Canada) a dit que l'égalité hommes-femmes était importante pour le gouvernement canadien, et que plusieurs initiatives avaient été prises pour améliorer la situation en la matière. Le Conseil canadien des normes avait élaboré et publié un plan d'action reflétant le fait que les normes ne sont pas neutres, puisqu'elles correspondent aux intérêts et valeurs de leurs créateurs. L'intervenante a dit que la faible participation des femmes au processus normatif posait problème et qu'une prise de conscience était nécessaire. Liant ce problème au commerce international, elle a donné l'exemple des équipements de protection individuelle (EPI) qui ne sont pas adaptés aux femmes alors que celles-ci représentent la grande majorité du personnel de santé.

1.2. **Mme Michelle Parkouda³** (Canada) a poursuivi en faisant référence à ses travaux récents, qui mettaient en évidence les conséquences désastreuses de la sous-représentation des femmes dans la normalisation et dans la recherche et l'élaboration des politiques de façon plus générale. Elle a donné des exemples dans les domaines de la recherche médicale, de la reconnaissance vocale, des EPI et des accidents de la route, et a cité ses travaux indiquant que les normes protègent mieux les hommes que les femmes. Elle a également donné des statistiques sur la sous-représentation des femmes dans la normalisation: 48% de la main-d'œuvre du Canada est féminine, mais la part des femmes dans les organismes de normalisation est beaucoup plus faible; les pratiques plus inclusives se traduisent par de meilleurs résultats en matière de recherche et de productivité, et un minimum de 30% de femmes est nécessaire pour éviter la marginalisation et améliorer les résultats.

1.3. Mme White a souligné que des mesures avaient été prises, mais qu'il restait beaucoup à faire. Elle a mentionné plusieurs actions possibles figurant dans les diapositives de son exposé. Elle a conclu en disant qu'une normalisation plus inclusive permettait de sauver des vies.

¹ S.E. M. l'Ambassadeur Stephen de Boer, Représentant permanent du Canada auprès de l'OMC. Le rapport est présenté sous sa propre responsabilité.

² [G/TBT/41](#), paragraphe 5.8.b.

³ Conseil canadien des normes (CCN).

1.4. **Mme Jodi Scholtz**⁴ (Afrique du Sud) a présenté les vues de son pays, se référant au plan de développement national et soulignant l'importance de l'inclusion pour les femmes, les jeunes et les personnes handicapées. Le plan national promouvait l'autonomisation socioéconomique des femmes et l'égalité hommes-femmes à plusieurs niveaux: 1) direction stratégique; 2) intégration des questions de genre; 3) acquisition de connaissances spécialisées et analyse des politiques et de leur mise en œuvre; 4) systèmes de suivi et d'évaluation; et 5) participation du public par le biais d'activités d'information et de sensibilisation.

1.5. Dans son exposé, Mme Scholtz a présenté plus en détail les travaux du Bureau de normalisation sud-africain (SABS) dans le domaine de l'égalité hommes-femmes. Le SABS travaille dans trois grands domaines: l'élaboration, la promotion et le maintien des normes nationales sud-africaines; la promotion de la qualité en ce qui concerne les produits de base, les marchandises et les services; et la fourniture de procédures d'évaluation de la conformité (PEC). Le SABS collabore avec des organisations partenaires au sein du gouvernement. Son plan d'action en matière d'égalité s'appuie sur la Déclaration de la CEE-ONU sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre, qu'il a signée en septembre 2019, et qui constitue un cadre pratique pour les organismes de normalisation. Faisant référence aux ODD, l'intervenante a cité trois principaux volets du plan d'action du SABS: la représentation des femmes, la prise en compte des sexospécificités dans les normes, et les activités d'information et de sensibilisation. Mme Scholtz a ensuite donné des exemples de normes tenant compte des spécificités des femmes, comme la norme sud-africaine SANS 511 sur les vêtements de travail de dimensions correspondant aux femmes. Elle a évoqué les avantages de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le domaine de la normalisation, notamment pour l'égalisation des conditions économiques, la compétitivité des entreprises et la production de marchandises adaptées à leur usage. En conclusion, elle a dit que les organismes de normalisation devraient adopter une approche favorisant la diversité et l'inclusion pour l'élaboration des normes.

1.6. **Mme Silvia Vaccaro**⁵ (Union européenne) a expliqué que la Commission européenne n'élaborait pas de normes, mais qu'elle était très engagée en faveur de l'égalité hommes-femmes. Le 5 mars 2020, la Commission avait adopté une communication réaffirmant que l'égalité hommes-femmes était une valeur essentielle de l'UE, un droit fondamental et un principe clé du socle européen des droits sociaux. Mme Vaccaro a souligné que, pour exploiter pleinement son potentiel, l'UE devait mobiliser l'ensemble de ses talents et toute sa diversité en politique et dans la société. L'égalité entre les genres entraînerait aussi un accroissement de l'emploi et de la productivité. Bien que l'UE soit un chef de file à cet égard, elle n'était pas parvenue à une véritable égalité et les progrès étaient lents. L'intervenante a répété que la Commission européenne n'élaborait pas de normes, mais qu'elle suivait les activités de l'Initiative de la CEE-ONU sur les normes tenant compte des questions de genre (WP6) et a indiqué que le CEN-CENELEC et de nombreux organismes nationaux de normalisation dans l'UE avaient signé la Déclaration de la CEE-ONU en la matière.

1.7. **Mme Deborah Wautier**⁶ (Union européenne) a donné un aperçu des mesures prises et des discussions en cours concernant l'égalité hommes-femmes au CEN-CENELEC. Ce réseau ouvert et transparent soutenant l'élaboration de normes de haute qualité comprend 43 membres qui sont des organismes nationaux de normalisation. L'inclusion est une valeur essentielle pour l'organisation car les normes doivent répondre à des besoins divers et toutes les parties prenantes devraient donc être incluses dans le processus d'élaboration. L'intervenante a dit que l'égalité hommes-femmes était un aspect de cette question, mais que l'inclusion était un concept plus large, concernant également d'autres parties prenantes.

1.8. Le CEN-CENELEC avait signé la Déclaration de la CEE-ONU sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre en mai 2019, avec plus de 20 autres membres. Suivant une approche ascendante pour la mise en œuvre de la Déclaration, une enquête avait été menée auprès des membres, et les résultats avaient servi de base à un plan d'action. Mme Wautier a présenté des diapositives énumérant les principaux résultats de l'enquête s'agissant des bonnes pratiques et des difficultés rencontrées. Le plan d'action, approuvé en novembre 2019, comportait des mesures ciblées réparties de façon souple sur trois ans, l'accent étant mis sur le partage de

⁴ Bureau de normalisation sud-africain (SABS).

⁵ Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME, Commission européenne.

⁶ CEN-CENELEC.

renseignements et la collaboration, pour une coopération mondiale. L'un des résultats de la première année était la création du Groupe informel de coordination pour l'égalité hommes-femmes, ouvert à tous les membres du CEN-CENELEC, pour la mise en place d'activités de sensibilisation; jusqu'à présent, il comptait 12 membres participants. L'intervenante a mentionné plusieurs autres activités menées parallèlement au plan d'action, telles que Women4Cyber et WeClub. Elle a conclu en affirmant que l'ensemble de la communauté normative avançait dans la bonne direction.

2 TRAVAUX ET ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

2.1. **Mme Judith Fessehaie**⁷ (ITC) a présenté des réflexions sur les normes et la problématique hommes-femmes tirées de l'expérience de l'Initiative SheTrades de l'ITC. Elle a d'abord présenté l'Initiative [SheTrades](#), lancée en 2015, qui vise à relier 3 millions d'entrepreneuses et d'entreprises détenues par des femmes aux marchés internationaux d'ici à 2021. SheTrades collabore avec des gouvernements, des sociétés et des organismes de soutien aux entreprises pour mener des recherches, concevoir des politiques et réglementations commerciales favorables, faciliter le financement et élargir l'accès aux appels d'offres publics et aux chaînes d'approvisionnement privées. Mme Fessehaie a ensuite mis en lumière trois grands domaines de travail de SheTrades concernant les normes et l'égalité hommes-femmes: respect des normes par les entreprises détenues par des femmes, participation des femmes à la conception et à la mise en œuvre des politiques commerciales, et élaboration d'un accord international d'atelier ISO pour les femmes et le commerce.

2.2. En ce qui concerne le respect des normes, Mme Fessehaie a présenté les difficultés rencontrées par les femmes, lesquelles manquent entre autres choses de connaissances pour faire des choix normatifs judicieux, de financement, de capacités techniques, de connaissances linguistiques et de ressources humaines. À partir d'un exemple concernant la Zone de libre-échange continentale africaine, l'intervenante a cité les principales possibilités et recommandations qui permettraient de renforcer le respect des normes par les entreprises détenues par des femmes, ainsi que leur participation à la conception et à la mise en œuvre des politiques commerciales. Enfin, elle a abordé le problème important de l'absence de définition(s) universellement admise(s) des entreprises détenues/dirigées par des femmes, ainsi que le progrès que représentait à cet égard l'accord international d'atelier ISO 34 sur la/les définition(s) de l'entrepreneuriat féminin conjointement élaboré avec l'Institut suédois de normalisation.

2.3. **M. Mika Vepsalainen**⁸ (CEE-ONU) a donné un aperçu des travaux de son organisation sur la prise en compte des questions de genre dans les normes et les activités normatives. Il a présenté l'Initiative sur les normes tenant compte des questions de genre, lancée par la CEE-ONU, qui vise à: renforcer l'utilisation des normes et des règlements techniques en tant qu'outils puissants pour atteindre l'ODD 5⁹, intégrer une perspective de genre dans l'élaboration des normes et règlements techniques, et élaborer des indicateurs et critères de genre qui pourraient être utilisés pour l'élaboration des normes. Dans ce cadre, l'intervenant a mentionné la Déclaration sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre, dont les signataires (principalement des organismes de normalisation) s'engagent à élaborer et mettre en œuvre des plans d'action en faveur de processus d'élaboration des normes plus équilibrés et inclusifs en matière de genre, et d'une prise en compte accrue des questions de genre dans les normes elles-mêmes.

2.4. L'Initiative propose également des ressources et des cadres de sensibilisation, y compris, par exemple, divers groupes de travail composés d'experts, une plate-forme ouverte recensant les normes qui tiennent compte des questions de genre, et le portail de la CEE-ONU sur les normes au service de la réalisation des ODD. Pour l'avenir, l'Initiative comporte quelques projets en préparation, y compris: lancement d'une plate-forme de formation en ligne, établissement de liens entre les normes et l'ODD 5, création de points de contact pour l'égalité hommes-femmes dans les organismes de normalisation, et activités de formation et de sensibilisation.

⁷ Responsable Politiques et données, ITC.

⁸ Chef de la Section de l'accès aux marchés, Division de la coopération économique et du commerce, CEE-ONU.

⁹ ODD 5: "Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles".

3 EXEMPLES CONCRETS DE PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS DE GENRE DANS L'ÉLABORATION DES NORMES

3.1. **Mme Astrid Linder**¹⁰ (Suède) a parlé de l'importance des sexospécificités pour l'élaboration des normes en matière de sécurité automobile. Tout d'abord, elle a exprimé sa vision selon laquelle d'ici à 2030 la performance des nouveaux véhicules s'agissant de la protection contre les blessures serait évaluée à la fois pour les femmes et pour les hommes. Mme Linder a expliqué que les données de recherche nécessaires étaient déjà largement disponibles et que c'était donc une question de volonté de les utiliser. Elle a présenté des statistiques concernant la sécurité routière, notant qu'il y a chaque année 1,35 million de victimes de la route, et que les femmes sont plus exposées que les hommes aux blessures graves et mortelles, pour des accidents du même type. Elle a ensuite décrit les différents tests effectués sur les véhicules concernant la protection, et a souligné que les normes en la matière visaient plutôt les hommes.

3.2. L'intervenante a décrit les modèles d'occupant utilisés pour les tests obligatoires de sécurité des véhicules, afin de montrer que le passager type est un homme moyen et que les femmes ne sont prises en considération à aucun niveau. Elle a cité des dispositions du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, d'après lesquelles toutes les actions de l'Union doivent viser à éliminer les inégalités entre les hommes et les femmes, et l'égalité doit être promue dans toutes les politiques, y compris la législation. En outre, Mme Linder a montré qu'il n'y avait pas de mannequins à morphologie féminine (de modèles de femme moyenne) dans les essais de choc. Elle a indiqué, en s'appuyant sur des recherches récentes, que les données permettant de créer de tels modèles étaient pourtant disponibles. Elle a donc relevé un écart entre la législation et les tests effectués en pratique en Europe.

4 OBSERVATIONS DU MODÉRATEUR

4.1. En sa qualité de Modérateur, S.E. M. l'**Ambassadeur de Boer** (Canada) a pris note de la dynamique actuelle en faveur des travaux sur les normes tenant compte de la problématique hommes-femmes. Cette question qui avait émergé en 2017-2018 suscitait désormais l'intérêt de nombreux Membres de l'OMC, organisations internationales et parties prenantes du secteur privé. La pandémie de COVID-19 avait fait ressortir d'autant plus vivement l'importance des sexospécificités dans l'élaboration des normes. Par exemple, les femmes représentent 70% du personnel de santé, et leur sécurité au quotidien dépend d'équipements de protection individuelle (gants, masques, lunettes). Or ces équipements sont produits conformément à des normes qui ne tiennent actuellement pas compte des différences biologiques, exposant les femmes à de plus grands risques. S.E. M. l'Ambassadeur de Boer a en outre souligné que, même si l'atelier avait permis d'apporter des contributions de fond constructives sur ce sujet important, les travaux devaient se poursuivre dans le cadre du Comité OTC et du nouveau Groupe de travail informel de l'OMC sur le commerce et l'égalité des genres.

¹⁰ Directrice de recherche, Institut suédois de recherche sur les routes et le transport.

ANNEXE

ATELIER SUR LE RÔLE DE LA PROBLÉMATIQUE HOMMES-FEMMES DANS L'ÉLABORATION DES NORMES

8 DÉCEMBRE 2020, À 16 HEURES

Programme

Lors du huitième examen triennal, les Membres sont convenus d'organiser un atelier sur le rôle de la problématique hommes-femmes dans l'élaboration des normes. Cet atelier aura lieu virtuellement, sur Zoom. L'interprétation sera assurée en anglais, en espagnol et en français. Veuillez vous enregistrer pour participer à l'événement.

L'atelier sera animé par: **S.E. M. l'Ambassadeur Stephen de Boer, Représentant permanent du Canada auprès de l'OMC**

Table ronde 1: Points de vue, expériences et meilleures pratiques des Membres de l'OMC concernant la prise en compte des questions de genre dans l'élaboration des normes et ses répercussions sur le commerce

- Mmes Gabrielle White et Michelle Parkouda, Conseil canadien des normes (CCN)
- Mme Jodi Scholtz, Parvenir à l'égalité hommes-femmes: le point de vue des pays en développement, Bureau de normalisation sud-africain (SABS)
- *Les questions de genre dans l'UE*, Mme Silvia Vaccaro, Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME, Commission européenne
- *Initiative relative aux questions de genre et aux normes dans le cadre de la normalisation européenne*, Mme Deborah Wautier, CEN-CENELEC

Table ronde 2: Travaux et activités des organisations internationales sur la question

- *Programme "Women and Trade"*, Mme Judith Fessehaie, Responsable de programmes relatifs au commerce et au développement, Centre du commerce international (ITC)
- *Initiative sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre*, M. Mika Vepsäläinen, Chef de la Section de l'accès aux marchés, Commission économique pour l'Europe (CEE)

Table ronde 3: Exemples concrets de prise en compte des questions de genre dans l'élaboration des normes

- *Normes tenant compte des questions de genre et sécurité des voitures*, Mme Astrid Linder, Directrice de recherche, Institut suédois de recherche sur les routes et le transport
-